

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413313020

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Information sur les instructions de demande de cofinancement du fonds social européen (FSE).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département, organisme intermédiaire pour le fonds social européen (FSE), assure la gestion et le contrôle des dispositifs cofinancés par le FSE. Suite à l'appel à projets initié par la collectivité, deux candidats ont déposé une demande pour bénéficier du concours du programme opérationnel national FSE pour l'emploi et l'inclusion en Métropole 2014/2020. Ces demandes de financement ont fait l'objet d'une instruction par les agents de la cellule FSE qui a émis un avis défavorable à l'encontre des deux projets :

La première demande, enregistrée sous le n° 201805182, portée par l'association Passerelles pour l'insertion Mermoz (PPIM), ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle propose l'action « pitchounettes et pitchouns in Marseille - plateforme de modes de garde » sur une partie du territoire de Marseille. Il s'agit de mettre en place une plateforme des modes de garde en garantissant une solution adaptée et individualisée à chaque personne accueillie et suivie afin d'optimiser sa sortie pérenne du dispositif RSA. Le financement FSE sollicité vient en complément du financement du Département accordé par délibération de la Commission permanente n° 33 du 14/12/2018. Cependant, l'instruction a amené à revoir le montant FSE à la baisse par rapport à la demande initiale du porteur. De fait, le montant éligible au financement européen retenu est inférieur au montant minimum fixé par l'appel à projets FSE et ne peut donc être financé ;

La seconde demande, enregistrée sous le n° 201901927, sollicitée par la commune de Morières-Lès-Avignon, a pour objet les financements de l'espace information jeunesse dans le cadre de la mise en œuvre d'une coopérative jeunesse de services communale. Cette opération n'est pas éligible territorialement à l'enveloppe FSE dont le Département à la charge.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL